

GRAND ORIENT DE FRANCE

Puissance Symbolique Régulière Souveraine



Quelques pratiques relatives au travail en loge au Rite de référence du GODF

Loge

Édition Juin 2017

Table des matières

Avertissement	3
Pourquoi ces changements ?	3
Des approximations	3
Au sujet des "Us et coutumes"	3
Quelques recommandations	3
1. Dans les parvis	4
1.1. Décoration du maçon	4
1.2. Frères et sœurs visiteurs	4
2. Entrée dans le Temple	4
2.1. Dénomination des dignitaires	4
2.2. Entrée dans le Temple pour un Frère retardataire	5
2.3. Pour couvrir le Temple	5
3. Cas de R.: L.: ayant des sœurs officiers	5
4. Se mettre à l'ordre	6
5. Prise de parole	6
5.1 Demande de parole	6
5.2 Prise de parole des Officiers	6
5.3 Les formules de "politesse"	7
5.4 Pas de débat	7
6. Port du glaive	7
7. L'accolade	8
8. Circulation du sac aux propositions et du tronc de la veuve	8
9. Le vote	8
10. Règlement particulier de la loge	9
10.1 Maître des Colonnes d'Harmonie	10
10.2 Musiques	10
11. Suggestions et remarques	10
11.1 Travaux des Apprentis	10
11.2 Agapes	10
Annexes	11
Hymne du Grand Orient de France	11
Chant des Adieux	11

Avertissement

Ce document remplace les précédentes éditions intitulées "Des us et coutumes du travail en loge". Il a été allégé et reformulé.

Pourquoi ces changements ?

La commission du maçonnerie a constaté un grand nombre d'approximations, voire d'inexactitudes qui l'ont conduite à procéder à la révision et au toilettage de ce document.

Des approximations

Les précédentes versions étaient placées exclusivement sous les auspices du Rite Français, et même du Rite Français "Groussier". Or, certaines dispositions relevaient du Rite Écossais Ancien et Accepté.

D'autres n'étaient que des "copier-coller" du Rituel ou du règlement général. Elles ont en général été supprimées.

Au sujet des "Us et coutumes"

C'est pour ces raisons que le titre de ce document a été modifié.

Quelques recommandations

Ce document n'est pas un rituel. Il a pour seule ambition d'éclairer certaines pratiques qui ne sont pas forcément partagées par tous mais qui sont suffisamment répandues pour servir éventuellement de référence.

Elles n'ont bien sûr aucun caractère d'obligation.

L'important pour la loge, lorsqu'elle se range à l'utilisation de l'une de ces pratiques est de comprendre quel en est le sens

La commission rappelle que la plupart des réponses aux questions qui peuvent se poser se trouve soit dans le rituel du Rite de référence du GODF (livret bleu), soit dans le Règlement Général.

Ce document a été modifié et élaboré par la commission du Maçonnerie durant l'année maçonnique 2016-2017 et adopté par la Conseil de l'Ordre le 30 juin 2017.

1. Dans les parvis

1.1. Décoration du maçon

Voir l'article 19 du Règlement Général.

Le port du tablier sur la veste est largement répandu de nos jours ce qui semble justifié par les tenues contemporaines qui comportent une veste. Il convient toutefois de noter que certaines illustrations anciennes montrent le port du tablier **sous** la veste.

Aucun décor des juridictions des "hauts grades du GODF" n'est toléré en tenue, ni sur les colonnes, ni à l'Orient.

1.2. Frères et sœurs visiteurs

Les règles concernant les FF.: et SS.: visiteurs sont décrites dans le règlement général, en particulier dans ses articles 55, 63, 64 et 88

2. Entrée dans le Temple

2.1. Dénomination des dignitaires

Conformément à l'usage établi au Grand Orient de France depuis le convent de 6002, les Conseillers de l'Ordre doivent être appelés *Très Chers Frères Conseillers de l'Ordre*.

Le Grand Maître doit être désigné par le qualificatif de *Grand Maître* ou *Très Cher Frère Président du Conseil de l'Ordre*.

Les Membres de la Chambre Suprême de Justice Maçonnique et de l'Instance Nationale de Solidarité Maçonnique doivent être appelés *Très Chers Frères*.

- ✚ À la Fédération Française du Droit Humain :
 - ✨ Un Frère ou une Sœur Vénérable Maître : Vénérable Maître.
 - ✨ Un ou une Conseiller(ère) National(e) : Très Respectable Frère (Sœur).

- ✚ À la Grande Loge Féminine de France :
 - ✨ Une Vénérable Maîtresse est appelée : Vénérable Maîtresse.
 - ✨ Une Conseillère Fédérale : Très Respectable Sœur.

- ✚ À la Grande Loge de France :
 - ✨ Un Vénérable Maître est appelé : Vénérable Maître.
 - ✨ Un Conseiller Fédéral : Très Respectable Frère.

2.2. Entrée dans le Temple pour un Frère retardataire

Le Frère Couvreur s'assure de la « qualité » du Frère.

À l'annonce, par le Frère 1^{er} Surveillant, du nom du Frère retardataire, le Frère Grand Expert se lève, et, de sa place, surveille l'entrée de celui-ci dans le Temple.

Le Frère retardataire, après l'invite du Vénérable Maître, rentre en faisant la marche rituelle, à l'ordre. **Cette disposition est trop souvent oubliée**, elle est pourtant prescrite par le Rituel : "*Celui-ci fait les trois pas d'Apprenti, salue par le signe le Second Surveillant, le Premier Surveillant puis le Vénérable et se tient immobile face à l'Orient et reste debout et à l'Ordre en avant des Colonnes*". (Rituel 6012 page 174). Ou encore : "*La marche consiste, étant à l'Ordre et le corps légèrement effacé, à faire trois pas en avant, en partant du pied droit et en rassemblant à chaque pas les pieds en équerre, talon contre talon, puis à faire le signe comme salut au Second Surveillant, au Premier Surveillant, puis au Vénérable qui, debout, répondent par le signe du maillet*". (Rituel 6012 page 21).

Il attend que le Vénérable Maître l'invite à prendre place.

On peut rappeler également qu'il convient de pratiquer la même chose en sens inverse lorsqu'un Frère quitte le Temple en cours de tenue, quelle qu'en soit la raison (voir ci-dessous).

2.3. Pour couvrir le Temple

Un Frère peut couvrir le Temple après l'avoir demandé au Vénérable Maître.

Il suit le Frère Maître des Cérémonies jusqu'à la porte (après y avoir été invité par le Vénérable Maître), et il salue, avant de se retirer, le Vénérable Maître, puis le Premier Surveillant et enfin le Second Surveillant.

En sortant, il dépose son obole pour le Tronc de la Veuve sur le plateau d'un Surveillant. (Article 59, premier alinéa, du Règlement Général)

3. Cas de R.: L.: ayant des sœurs officiers

Pour les loges qui ont initié ou affilié des Sœurs officiers, il est souhaitable d'adopter la terminologie suivante :

V.: M.:	Vénérable Maître ou Ma Sœur Vénérable Maître
Secrétaire	Ma Sœur Secrétaire
Orateur	Ma Sœur Orateur
1 ^{er} surveillant	Ma Sœur 1 ^{er} surveillant
et ainsi de suite...	

La "galanterie" naturelle des FF : a conduit ceux-ci à commencer leurs phrases par "*mes Sœurs et mes Frères*". Cette formule devrait être remplacée par "*mes Frères et mes Sœurs*".

En effet les frères sont beaucoup plus anciens (et les plus nombreux) au GODF et devraient donc être cités en premier. De plus l'ordre alphabétique va dans le même sens.

4. Se mettre à l'ordre

Rappel du rituel

Pour se mettre à l'Ordre, il faut être debout. On place sa main droite, à plat, sous la gorge les doigts allongés le pouce en équerre, le bras droit en équerre par rapport au corps. Le bras gauche pend naturellement.

Ceci permet de faire les trois temps du signe : équerre, niveau et perpendiculaire.

On ne se met jamais à l'Ordre en étant assis.

Les Frères debout et à l'Ordre se font toujours face (Colonne du Midi face à la Colonne du Nord).

5. Prise de parole

5.1 Demande de parole

Un Frère demande la parole en frappant ses deux mains (ou une main sur l'avant-bras opposé) et en levant, ensuite, la main droite (ceci lui permet d'être parfaitement vu par le Frère Surveillant).

Les Frères Surveillants ainsi que le Frère Orateur et le Frère Secrétaire demandent directement la parole au Vénérable Maître.

5.2 Prise de parole des Officiers

Deux pratiques cohabitent selon les loges. La commission laisse les loges utiliser celle qui leur convient le mieux.

Première pratique

Considérant qu'il ne peut y avoir de confusion sur la nature de leur intervention, les 5 lumières, officiers à plateau, (VM, 1^{er} et 2^e Surveillant, Orateur, Secrétaire) restent assis lorsqu'ils prennent la parole.

Par contre, tous les autres officiers, sans plateau, doivent se mettre debout et à l'Ordre, quelle que soit la nature de leur intervention.

Deuxième pratique

Les Frères Officiers parlent debout et à l'Ordre en tant que Frères. Ils restent assis pour parler en tant qu'Officier, dans leur fonction.

Le Frère Couvreur demande la parole au Frère Premier Surveillant ou au Vénérable Maître selon la tradition de la loge.

5.3 Les formules de "politesse"

Au Rite de Référence du GODF la commission préconise la formule suivante : "Vénérable Maître et vous tous mes Frères et mes sœurs (en toute égalité)". Il convient de citer, après le Vénérable Maître, le Grand Maître et/ou les Conseillers de l'Ordre s'ils sont présents.

5.4 Pas de débat

Quand un Surveillant a donné la parole à un Frère des Colonnes, ce Frère se met debout, à l'Ordre, face à l'Orient et s'adresse directement et uniquement au Vénérable Maître (celui-ci représente tous les Frères de l'Atelier) et n'engage jamais de dialogue avec un Frère de la Loge.

Ceci permet d'éviter toute polémique et assure la sérénité des débats.

Un Frère ne prend pas plus de trois fois la parole sur un même sujet. Il n'est pas utile qu'il s'excuse lorsqu'il reprendra la parole la deuxième ou la troisième fois.

Un Frère avant de prendre la parole lors d'une planche reste debout et attend que le Vénérable Maître l'invite à prendre place et à s'exprimer...

La place du conférencier qui doit « plancher » est variable suivant les loges :

- ✚ Dans certains Ateliers, il prend place au plateau du Frère Orateur qui s'assied alors à l'Orient. En aucun cas, celui-ci doit céder son cordon.
- ✚ Dans d'autres, on place un second plateau à côté de celui de l'Orateur.
- ✚ Dans d'autres encore, le conférencier planche entre les colonnes, soit debout, soit à un lutrin que l'on aura préalablement installé.

6. Port du glaive

Tous les Frères doivent porter l'épée de la main droite **donc pas à gauche et droite à l'ordre comme dans certaines R.: L.:**

Les Frères portent l'épée de la main droite lors de la Voûte d'Acier (d'abord pointe en bas, puis en levant le glaive pour former la voûte) ou lors de la Lumière lorsque le bandeau est retiré.

Le Frère Couvreur ouvre la porte du Temple de la main gauche, puis il lève son glaive de la main droite pointe en haut.

7. L'accolade

L'accolade maçonnique est donnée par le Vénérable Maître au nouvel initié ou quand un Officier transmet ses pouvoirs à un autre. Elle se pratique de *celui qui transmet à celui qui reçoit*. L'initiative en revient à l'Officier ou au Frère le plus élevé en grade.

La Batterie sur l'épaule, précédant l'accolade, n'est pas une épreuve de force... Un minimum de délicatesse est le bienvenu quand on frappe l'épaule de son Frère.

8. Circulation du sac aux propositions et du tronc de la veuve

Le sac aux propositions est tenu par le Frère Maître des Cérémonies.
Le Tronc de la Veuve est tenu par le Frère Hospitalier.
Le sac aux propositions précède toujours le Tronc de la Veuve.




Ils peuvent être présentés de la façon suivante :

-  Le Vénérable Maître ;
-  Les Dignitaires à l'Orient, le Frère Secrétaire, le Frère Orateur ;
-  Le Premier et le Second Surveillants ;

ou

-  Le Vénérable Maître ;
-  Le Premier et le Second Surveillants ;
-  Les Dignitaires à l'Orient, le Frère Secrétaire, le Frère Orateur ;

puis

-  Les Frères de la Colonne du Midi ;
-  Les Frères de la Colonne du Nord ;
-  Le Frère Couvreur ;

et ils se placent entre les Colonnes.

Ne jamais faire le signe en faisant une proposition ou en donnant son obole.

Toute proposition qu'un Frère souhaite voir débattre, et le cas échéant prise en compte, doit être écrite lisiblement, datée et signée par l'intéressé. Si elle est faite dans les formes, le Vénérable Maître la lit. Elle ne peut être discutée au plus tôt qu'à la Tenue suivante.

Le rituel précise la formule suivante qu'il convient donc d'adopter : "Quant au sac aux propositions, il revient sans attache à l'Orient".






9. Le vote

Les dispositions ci-dessous sont celles du règlement général. Il s'agit donc d'un simple rappel destiné à aider les vénérables et les orateurs.

Électorat. Article 12 du Règlement Général.

... sont électeurs tous les membres actifs faisant partie de la Loge depuis trois mois au moins, qui sont à jour avec toutes les caisses du Grand Orient de France sans aucune exception, la carte d'identité Maçonnique dûment revêtue des timbres exigibles faisant foi, et qui ne se trouvent pas en état de suspension des droits maçonniques...

Ceci sous-entend que les Apprentis peuvent et doivent voter en toutes circonstances, sauf :

-  **Lors de l'admission d'un profane** (article 78 du Règlement Général) : *seuls votent les Compagnons et les Maîtres de la Loge.*
-  **Lors d'une affiliation** (article 82 du Règlement Général) : *seuls votent les membres de l'Atelier possédant le même grade que le demandeur. Un Apprenti peut voter pour l'affiliation d'un autre Apprenti.*
-  **Lors d'une régularisation** (article 97 du Règlement Général) : *seuls votent les Compagnons et Maîtres membres de la Loge.*
-  **Lors d'une réintégration** (article 98 du Règlement Général) : *seuls votent les Maîtres membres de la Loge.*
-  **Pour une modification de la Constitution et du Règlement Général** (article 59 du Règlement Général) : *Seuls votent les Maîtres.*

Pour être élu à quelque fonction que ce soit, il faut être électeur et posséder le grade de Maître (article 13 du Règlement Général), mais il faut naturellement avoir posé sa candidature (par écrit ou oralement).

Sauf pour les instances nationales ou régionales, un Frère est élu pour une année (article 11 du Règlement Général) renouvelable.

L'usage est d'occuper le même poste pendant trois ans si les Frères le souhaitent.



Être à jour de ses capitations au moment du Vote pour les élections générales veut dire avoir réglé deux tiers au moins de sa capitation puisqu'il faut régler en janvier (premier tiers), en avril (deuxième tiers), le solde fin août. Les capitations sont payées « d'avance ».

10. Règlement particulier de la loge

Certaines Loges se dotent d'un Règlement Particulier. Il est souvent beaucoup plus restrictif voire coercitif que le Règlement Général du Grand Orient de France.

Mais il est nécessaire de rappeler que le Règlement Général du Grand Orient de France prime toujours sur le Règlement Particulier de la Loge.

Voici deux exemples tirés d'un Règlement Particulier de Loge qui sont formellement en contradiction avec le Règlement Général (donc malgré les pratiques de cette Loge, celle-ci est en faute vis-à-vis du Grand Orient de France).

-  *Les Apprentis n'ont jamais le droit de voter.*
-  *Un profane ne peut être admis dans cette Loge qu'à l'unanimité des suffrages*

10.1 Maître des Colonnes d'Harmonie

Depuis le Convent 2002, le Maître des Colonnes d'Harmonie est un poste d'Officier à part entière au sein de la Loge (Article 42 bis du R.G.). Il a en charge de préparer des morceaux musicaux pour la Tenue. A la fin de celle-ci, il est courant que le Vénérable Maître lui laisse la parole pour qu'il présente les extraits choisis.

10.2 Musiques

Suivant l'Atelier, les colonnes d'Harmonie sont un élément indispensable de la Tenue. Diverses pratiques sont faites, en voici quelques-unes :

- ✚ Musique à l'entrée et à la sortie du Temple ;
- ✚ Musique après chaque Planche, pour laisser un temps de réflexion avant la discussion
- ✚ Les 12 coups de midi et les 12 coups de minuit ;
- ✚ Le *Chant du Grand Orient* en début de Tenue (Voir ANNEXE) ;
- ✚ Le *Chant des Adieux* à la fin de la Tenue (Voir ANNEXE).

11. Suggestions et remarques

11.1 Travaux des Apprentis

Il est coutumier de demander au nouvel Apprenti de présenter ses « Impressions d'Initiation » pour la Tenue suivant sa réception. Cet exercice doit permettre la libre expression de celui-ci. Par contre, ces impressions ne sont jamais discutées ou commentées.

Lors de planches d'Apprentis, notamment celles de symbolisme, certaines Loges ne lancent jamais la discussion et il n'y a jamais débat. Cette pratique n'est pas obligatoire dans la mesure où ce pourrait être l'occasion de participer à la formation des Frères.

11.2 Agapes

Lors d'agapes, pour tirer une santé, on peut la mener comme suit :

Alignez vos canons !	Alignez les verres sur la table.
Chargez vos canons !	Remplir les verres.
Mains aux armes !	Tenir le verre sans le lever.
Haut les armes !	Lever le verre devant soi.
En joue !	Rapprocher le verre des lèvres.
Feu !	Boire une première fois.
Bon feu !	Boire une seconde fois.
Le plus vif de tous les feux !	Boire une troisième fois.
En avant les armes !	Tenir le verre devant soi, bras tendu.
Reposez les armes !	Reposer les verres.
À moi mes Frères, par la triple Batterie et l'Acclamation : Liberté, Égalité, Fraternité !	

Hymne du Grand Orient de France

Francs-maçons, francs-maçons mes frères
Polissons la pierre angulaire
Espérance des initiés
Le Grand Orient nous appelle
À unir nos mains et nos cœurs
Polissons la pierre éternelle
Espérance des bâtisseurs.

Refrain

*Dans nos ateliers symboliques
Ouvrons nos travaux
Nous bâtissons la République
Du monde nouveau
Sous l'étoile qui nous éclaire
Poursuivons l'oeuvre séculaire
Dans nos ateliers symboliques
Ouvrons nos travaux.*

Le monde qui nous environne
Est déchiré par les conflits
Mais sur l'une et l'autre colonne
La fraternité nous unit
Les maçons sans peine et sans crainte
Gens d'honneur et de probité
Ne connaissent pas de contrainte
Ils sont fils de la liberté.

Refrain

Unissons nos mains fraternelles
Sur le livre de notre loi
Jurons de lui rester fidèle
Pour notre honneur et notre droit
Sur le chantier égalitaire
Nul ne s'oppose à son prochain
Pour avoir reçu la lumière
L'homme est maître de son destin.

Refrain

Avec le compas et l'équerre
Frères poursuivons nos travaux
Polissons la pierre angulaire
Nous n'avons pas droit au repos
L'étoile que chacun contemple
Au ciel bleu de son atelier
Qui brille aujourd'hui sur le temple
Brillera sur l'humanité.

Chant des Adieux

Faut-il nous quitter sans espoir,
Sans espoir de retour,
Faut-il nous quitter sans espoir
De nous revoir un jour.

Ce n'est qu'un au revoir, mes Frères,
Ce n'est qu'un au revoir
Oui, nous nous reverrons mes Frères,
Ce n'est qu'un au revoir.

Formons de nos mains qui s'enlacent
Au déclin de ce jour,
Formons de nos mains qui s'enlacent
Une chaîne d'amour.

Ce n'est qu'un au revoir, mes Frères,
Ce n'est qu'un au revoir
Oui, nous nous reverrons mes Frères,
Ce n'est qu'un au revoir.

Unis par cette douce chaîne
Tous, en ce même lieu,
Unis par cette douce chaîne,
Ne faisons point d'adieu.

Ce n'est qu'un au revoir, mes Frères,
Ce n'est qu'un au revoir
Oui, nous nous reverrons mes Frères,
Ce n'est qu'un au revoir.

Car l'Idéal qui nous ressemble
Vivra dans l'Avenir,
Car l'Idéal qui nous ressemble
Saura nous réunir.

Ce n'est qu'un au revoir, mes Frères,
Ce n'est qu'un au revoir
Oui, nous nous reverrons mes Frères,
Ce n'est qu'un au revoir.